

Diplôme universitaire Contentieux de la Sécurité sociale - DU-CSS

I – PRESENTATION

Le DU-CSS, accessible en formation continue, s'adresse aux salariés de l'Institution qui souhaitent acquérir une spécialisation à forte valeur ajoutée ou valider certains acquis issus de leur propre expérience professionnelle.

Les enseignements sont assurés par des universitaires et des professionnels reconnus comme tels dans le secteur de la protection sociale et dans celui du contentieux (avocats spécialisés, magistrats des différents tribunaux de sécurité sociale, ...).

Ils se composent, d'une part, des acquis théoriques indispensables, les droits des prestations et des cotisations et, d'autre part, de modules d'approfondissement de la compréhension du déroulement et de la gestion du procès relatifs aux questions de Sécurité sociale.

Le DU-CSS s'inscrit dans une démarche de consolidation des acquis, d'ouverture et de mobilité professionnelle.

Niveau de diplôme validé à la sortie : BAC+3

II – ADMISSION

L'admission à la formation est subordonnée à l'envoi d'un dossier de candidature qui sera examiné par une commission pédagogique, composée d'universitaires et de représentants des Caisses nationales de Sécurité sociale.

Les candidats à l'inscription doivent justifier d'un BAC+2 ou d'une expérience professionnelle confirmée, équivalente exercée dans le domaine juridique.

Chaque promotion annuelle est constituée de 15 stagiaires maximum

Profil des stagiaires :

Personnels juristes et non juristes de l'Institution, amenés à travailler au sein de services juridiques, les audiençiers mais également toute personne ayant à traiter de réponses juridiques complexes.

III – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La totalité des enseignements (150 heures) est dispensée exclusivement sur Paris, à l' Université Paris I Panthéon-Sorbonne - Centre Broca
(21, rue Broca – 75005 Paris)

Le DU-CSS se déroule sur 5 mois (d'avril à octobre) à raison d'une semaine de formation par mois (hors juillet et août), en présentiel du lundi fin de matinée au vendredi midi.

Séquences théoriques réalisées par des professeurs d'université, des magistrats, des avocats...
 Cas pratiques : études de cas, analyse écrite, exposé oral
 Travail en inter-session : cas pratiques à réaliser
 Evaluations des connaissances en continu sur la base des travaux d'inter-session (un contrôle continu par matière).
 Espace collaboratif entre enseignants et étudiants sur le site internet de l'Université où sera déposé l'ensemble des supports pédagogiques.

Contacts

Co-directrices de la formation :

Mme Irène Politis : irene.politis@univ-paris1.fr

Mme Morane Keim-Bagot : morane.keim-bagot@univ-paris1.fr

Gestionnaire de formation :

du-css@univ-paris1.fr

IV – PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Semestre de printemps	
UE n°1	UE n°2
<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des fondamentaux du droit - Introduction générale à la protection sociale - Prestations de Sécurité sociale - Protection sociale complémentaire - Assujettissement, immatriculation, affiliation - Financement de la protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - La procédure civile - La procédure pénale - Droits de la défense, principe du contradictoire, déontologie
Semestre d'automne	
UE n°1	UE n°2
<ul style="list-style-type: none"> - Contentieux de la Sécurité sociale - Contentieux TASS - Spécificités du contentieux lié au recouvrement - La fraude en Sécurité sociale - Contentieux technique (TCI/CNITAAT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique du contentieux - L'intervention du tiers au procès - Organiser un dossier contentieux/technique de rédaction des actes - Le déroulement du procès/Cas pratiques